



Convocation à un entretien pouvant aller jusqu'au licenciement

Par Jaudrey

Bonjour

J ai reçu un courrier le 17juillet pour un entretien préalable pouvant aller jusqu'au licenciement. Mon entretien est programmé le 12 septembre. Ce délai est il normal car il me paraît très long sans savoir ce qui m est reproche?

Par kang74

Bonjour

Il faut que l'employeur respecte un délai minimum de 5 jours francs entre la reception de la convocation et l'entretien donc oui, on est bon .

Il peut y avoir plein de raison qui explique ce délai, comme une enquête ou tout simplement, le fait que l'entreprise soit fermée ou que celui qui est habilité à faire passer l'entretien soit en congé .

Ce délai ne peut que les pénaliser car il faut qu'ils respectent un délai de deux mois maximum entre la connaissance de la faute par l'employeur et l'envoi de la notification de licenciement (faisable que 48h franc après la date de l'entretien) Autant vous dire qu'ils sont déjà ric -rac si vous avez reçu (date d'envoi ?) la lettre le 17, puisqu'ils ne peuvent envoyer la lettre qu'à partir du 15 Septembre ...

S'ils ne respectent pas le formalisme, vous pourrez contester au Prud'hommes pour espérer des indemnités pour licenciement abusif .

Donc gardez bien tous les courriers , enveloppes et AR inclus, et prévoyez de vous faire accompagner , pour justement l'amener à préciser la faute ... et donc la date à laquelle il a eu connaissance de la faute .